

PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

RÉSUMÉ

« Vois, dit Moché au peuple, je présente devant vous aujourd'hui la bénédiction et la malédiction » : la bénédiction qui résultera de l'accomplissement des commandements, et son contraire, de leur abandon. L'une et l'autre seront proclamées sur le mont Guerizim et sur le mont Ebal, quand le peuple aura traversé le Jourdain.

Le Temple devra être établi « au lieu que D.ieu choisira pour y faire demeurer Son nom ». Le peuple y apportera ses sacrifices ; nulle part ailleurs on ne pourra faire d'offrandes à D.ieu. Il reste permis d'abattre, en dehors de ce lieu, des animaux, simplement pour en manger la viande. Toutefois le sang (qui est versé sur l'autel dans le Temple) ne doit jamais être consommé.

Un faux prophète ou celui qui entraîne son prochain à servir les idoles doit être condamné à mort ; une cité idolâtre doit être détruite.

Les signes qui permettent d'identifier les poissons et les animaux cashers, ainsi que la liste des oiseaux non-cashers sont répétés. (Ils avaient d'abord été mentionnés au chapitre 11 du Lévitique.)

Un dixième de toutes les productions devra être consommé à Jérusalem ou bien être vendu pour de l'argent, lequel servira à acheter des nourritures à Jérusalem pour y être consommées sur place. Certaines années, cette seconde dîme est donnée aux pauvres. Les premiers-nés du gros et menu bétail doivent être offerts dans le Temple et leur chair est consommée par le Cohen (prêtre).

La mitzva de charité oblige un Juif à aider son prochain nécessiteux par un don ou un prêt. L'année chabbatique (qui intervient tous les sept ans), toutes les dettes doivent être abandonnées.

La paracha s'achève avec les lois régissant les Trois Fêtes de pèlerinage – Pessa'h, Chavouot et Souccot – durant lesquelles chaque homme doit venir « voir et être vu » devant D.ieu au Saint Temple

COMMENTAIRE

« La Tsedaka sauve de la mort »

La Tsedaka est l'aide matérielle accordée aux nécessiteux. Nos sages se perdent en louanges pour la charité, au point de déclarer que « la charité équivaut à tout le reste des commandements ».

Le Livre des Proverbes va même encore plus loin : « La charité sauve de la mort ». Ainsi donc, « la charité » en tant que conception du monde est une « invention » du judaïsme, qui s'est répandue dans la culture des peuples occidentaux. De nombreuses règles ont été fixées en vue de l'exercice de la charité. Avant tout, la charité discrète. Le principe de cette Mitsvah est que le receveur ne connaisse pas le donneur, tandis que ce dernier ne peut pas se vanter de son bienfait. Le donateur discret est réellement charitable, car il ne cherche pas à faire pâler son prochain en public. Le donateur doit donner de tout cœur, avec affabilité, et non à regret ou parce qu'il s'y sent obligé.

Le récit suivant illustre bien cet enseignement.

Rabbi Eliezer et Rabbi Yehochouah sortirent pour recueillir des fonds pour la Tsedaka. Ils arrivèrent à Antioche où habitait un homme qui s'appelait Abba Youdan. C'était un homme généreux qui donnait régulièrement des sommes importantes. Malheureusement, le sort frappa Abba Youdan qui s'appauvrit.

Quand il entendit que Rabbi Eliezer et Rabbi Yehochouah étaient arrivés dans la ville pour faire la collecte habituelle, il se cacha au second étage de sa maison. Pendant deux jours, il resta enfermé et refusa de voir qui que ce soit. Sa femme s'inquiéta. Elle lui demanda pourquoi il restait enfermé entre quatre murs. Il lui répondit : « Mes maîtres sont dans la ville pour ramasser des dons pour la Yeshivah. Je n'ai plus les moyens de leur donner quoi que ce soit. J'ai honte de me rendre au marché et de les rencontrer. » Sa femme, qui était une femme vertueuse et qui aimait faire des Mitsvoth, lui dit : « Il nous reste un petit champ. Vends la moitié et l'argent que tu recueilleras donne-le à tes maîtres. » Il suivit le conseil de son épouse. Il remit l'argent aux rabbins et leur demanda de prier pour lui. Quelques jours passèrent. Et alors qu'Abba Youdan labourait la parcelle qui lui restait, il trouva sous terre un trésor. Il devient immensément riche et sa fortune dépassa ce qu'il avait précédemment possédé.

Une année s'écoula et Rabbi Eliezer et Rabbi Yehochouah revinrent dans la ville pour la collecte annuelle. Ils cherchèrent à rencontrer Abba Youdan. On leur dit alors : « Qui peut rencontrer Abba Youdan ? Il est plus facile de voir le Roi que de voir Abba Youdan. »

Les rabbins comprirent, mais ils ajoutèrent : « Dites-lui seulement que nous nous trouvons dans la ville et que nous ne voulons pas qu'il sache qu'on est passé sans demander de ses nouvelles. »

Abba Youdan, apprenant la visite des rabbins, les invita chez lui et leur fit un don important. Il leur dit « Votre prière a donné de merveilleux fruits. » Les rabbins lui répondirent : « Nous savons tout ce que vous faites et c'est pour cela que notre prière a été exaucée. »

C'est un beau récit, certes. Mais il contient plusieurs enseignements importants.

En voici le premier :

La nature de l'homme est de recevoir. Il veut tout avoir. Il veut tout posséder. Mais à partir du moment où l'homme change sa nature et passe du stade de receveur à celui de donneur, il fait siennes dès lors les vertus de D.ieu qui donne constamment sans jamais recevoir. Il y a aussi plusieurs façons de donner. Il y a ceux qui donnent parce qu'ils ont beaucoup et ce qu'ils donnent ne représente rien pour eux. Il y a ceux qui donnent parce qu'ils espèrent recevoir en retour certains privilèges, tels que les honneurs.

Mais il y a ceux qui donnent par amour pour les autres, de façon totalement désintéressée. En donnant, ils se privent de l'essentiel mais, malgré cela, ils veulent partager. Ils renoncent ainsi à leurs propres intérêts pour servir les intérêts de ceux qui sont dans le besoin. L'homme sort de son égoïsme pour aider son prochain. Il se libère de son ego pour s'ouvrir à l'autre.

D.ieu alors se conduit avec cet homme de la même façon. Lui qui a montré de la sollicitude vis-à-vis de celui qui est dans la détresse, D.ieu lui ouvre alors les portes de l'abondance.

Et voici le second enseignement :

Les rabbins ont voulu mettre en exergue le mérite de la femme d'Abba Youdan.

Au moment où son mari était affligé, elle a compris la douleur de son âme et l'a encouragé par ses conseils judicieux. Elle a agi avec simplicité et discrétion, avec chaleur et candeur. Ce récit est un chant en l'honneur de la femme. Comme le dit le roi Salomon dans son Livre des Proverbes : « Sa bouche, elle l'ouvre avec sagesse, et sur sa langue, on ne trouve que des leçons de piété. »

LE DVAR TORAH DE LA SEMAINE



PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE GENÈVE

COURS DU MOIS

CHABBAT BETH YAACOV

Par M Eric Ackermann

Pendant Séouda

chlichit Cours sur la Paracha

HORAIRES DES OFFICES

Depuis le 1^{er} mai 2018

BETH YAACOV

Lundi et jeudi

7h15 Cha'hrit

Dimanche

8h00 Cha'hrit

MAISON JUIVE DUMAS

Jours de la semaine

7h00 Cha'hrit

19h30 Min'ha suivi d'Arvit

Dimanche

8h00 Cha'hrit

19h30 Min'ha suivi d'Arvit

HEKHAL HANESS

Jours de la semaine

7h00 Cha'hrit

19h30 Min'ha suivi d'Arvit

Dimanche

8h00 Cha'hrit

19h30 Min'ha suivi d'Arvit

**Si vous désirez dédier un Dvar Torah à la mémoire d'une
personne,
merci de contacter Mme Sellam auprès de notre secrétariat.**